



La gestion intégrée des zones côtières

Après avoir réuni plus de 4.000 participants pour son 10^e anniversaire en janvier dernier, le Carrefour des gestions locales de l'eau revient les 27 et 28 janvier 2010. Elus, techniciens et agents des collectivités confrontés aux problématiques liées à l'eau s'y retrouveront pour débattre ensemble lors d'ateliers et conférences. SDAGE¹, SAGE², GIZC³, gestion des milieux aquatiques, de la protection de la ressource en eau, des eaux pluviales, politiques d'assainissement collectif et non collectif... Les participants échangeront et partageront leurs retours d'expérience au parc des expositions de Rennes. Cette 11^e édition est organisée par IDEAL, en partenariat avec la Région Bretagne, l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, et avec le soutien des départements bretons et de la ville de Rennes. Pour cette nouvelle édition, le Conseil Régional de Bretagne a choisi cette année de présenter sa stratégie en matière de gestion intégrée des zones côtières.

¹SDAGE = Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

²SAGE = Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

³GIZC = Gestion Intégrée des Zones Côtières

CONCILIER DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE ET PROTECTION DU LITTORAL

Gérard MEVEL, Vice-Président au Conseil Régional de Bretagne, en charge de la qualité de vie, de l'eau et des espaces naturels et des paysages, présidera la séance plénière de clôture consacrée au plan d'actions de la Région concernant la protection de la zone côtière. Démarche innovante, **la gestion intégrée de la zone côtière** repose sur une dimension tripartite recouvrant les contextes environnemental, économique et social.

Pour nous en parler, Gérard MEVEL a bien voulu répondre aux trois questions ci-dessous :

Lors du 11^e Carrefour de l'eau en janvier prochain, vous avez choisi d'intervenir sur le développement durable de la zone côtière bretonne. Pourquoi ce thème ?

Avec plus de 2.700 kilomètres de côtes, la Bretagne est une des principales régions maritimes de l'Union Européenne. Le littoral représente un atout de premier plan dans la recherche de développement que se livrent les territoires : il est synonyme de qualité de vie. Mais il est aussi le siège d'activités économiques structurelles telles que la pêche, le tourisme, les cultures marines, l'industrie navale, la recherche, la défense, le nautisme et il est porteur d'avenir au plan économique, scientifique et culturel. Source de richesses, le littoral attire toujours plus, et il est, de ce fait, particulièrement exposé aux risques de conflits d'usage. La Bretagne a engagé une démarche de GIZC (Gestion intégrée de la zone côtière), se traduisant par l'élaboration d'une Charte des espaces côtiers, aujourd'hui opérationnelle.

Justement, d'après la Charte des espaces côtiers bretons, il est indiqué qu'il faut trouver une nouvelle gestion entre tous les acteurs de la zone côtière. Quels sont ces acteurs ? Quels seront les rôles de chacun ?

Sans dresser une liste exhaustive, cela concerne bien sûr, les collectivités à travers leurs documents locaux d'urbanisme, les acteurs de la pêche, la conchyliculture, la construction navale, l'agriculture, le tourisme, la plaisance et le nautisme, les acteurs liés à l'aménagement du territoire et à l'urbanisme, ceux qui sont engagés dans la valorisation environnementale, notamment du paysage, de la biodiversité marine et terrestre, ainsi que dans les domaines de l'eau, et du patrimoine naturel ou culturel... Et, bien entendu, les usagers.

Il s'agit d'engager, au-delà des conflits d'usage, une démarche de concertation entre les acteurs afin de définir un projet collectif pour la zone côtière, les principaux enjeux, les principales menaces, les leviers d'actions. Cette charte doit permettre de développer de nouvelles formes de gestion du littoral, de ses richesses et de ses usages.

La gestion intégrée de la zone côtière est un processus dynamique de développement durable qui réunit l'ensemble des parties concernées dans la préparation et l'exécution d'un plan de protection et de valorisation pour un usage raisonné des ressources côtières. Cette mise en œuvre correspond à un profond mouvement de prise de conscience de l'importance du littoral pour l'avenir de la Bretagne.

L'objectif est de trouver une nouvelle forme de gouvernance territoriale prenant en compte l'ensemble des activités de la zone côtière et replaçant l'ensemble des parties prenantes au cœur du processus décisionnel.

Avec près de 3.000 km de littoral et 30.000 km de ruisseaux et rivières en Bretagne, vous souhaitez pour la Bretagne une gestion intégrée de ses zones côtières supposant un développement pertinent du territoire. Comment allez-vous procéder ? Quelles sont les principales actions et initiatives à mettre en place ?

Comme pour les bassins versants, nous souhaitons une gestion intégrée de la zone côtière. Des projets "phares" ont été identifiés pour mettre en œuvre une gestion durable de la zone côtière bretonne. C'est l'utilisation durable des ressources et des espaces de la zone côtière par la maîtrise des activités humaines, la restauration de la qualité des masses d'eau côtière par la réduction des pollutions, la maîtrise de l'urbanisation et la promotion de nouvelles formes d'urbanisme, la valorisation du patrimoine naturel et culturel maritime, la qualité des paysages qui permettront une mise en place effective de cette dynamique...

De nombreux outils existent, de la compétence de l'Etat, des Régions, des Départements. Ils doivent être mis en complémentarité pour un "développement pertinent du territoire".

> La séance plénière de clôture aura lieu le jeudi 28 janvier 2010, à partir de 14h30.

Retrouvez prochainement le programme et toutes les informations relatives au Carrefour des gestions locales de l'eau sur :

www.carrefour-eau.com

Une manifestation :



En partenariat avec :



Vos contacts presse :

Julien MARIÉ - Attaché de presse

Tel : 01.45.15.09.54

j.marie@idealconnaissances.com

Luc RENAUDIN - Directeur des événements

Tel : 01.45.15.09.07

l.renaudin@idealconnaissances.com